



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES**

**SEPTEMBRE 2020**

**2020-5**

**PUBLICATION LE 04 SEPTEMBRE 2020**

# **SOMMAIRE**

**ACTES REGLEMENTAIRES  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET  
DE SECOURS DES YVELINES**

- ⇒ Arrêté n° 2020-028 modifiant l'arrêté n°2020-025 du 10 aout 2020 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des communes et des EPCI au sein du Conseil d'administration du SDIS des Yvelines, et pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'EPCI. p. 5

**ACTES REGLEMENTAIRES DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES YVELINES**



## ARRÊTÉ n° 2020-028 du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Modifiant l'arrêté n° 2020-025 du 10 août 2020 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines, et pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'EPCI

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-1, L. 1424-24-2, L. 1424-24-3, L. 1424-26, R. 1424-2 et R. 1424-4 ;

**VU** la loi n° 2020-290 modifiée du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et ses textes d'application ;

**VU** l'arrêté NOR : INTE2013457A en date du 08 juin 2020 et publié au Journal Officiel du 16 juin 2020, fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

**VU** la note d'information NOR : INTE2000729C de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du 06 janvier 2020 relative au renouvellement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS) ; des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

**VU** la délibération n° 20-1-02 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines en date du 05 février 2020, relative au nombre et à la répartition des sièges au sein du futur conseil d'administration du SDIS des Yvelines dans le cadre de son renouvellement.

Accuse de réception en préfecture  
078-287800536-20200902-2020-028-AR  
Date de télétransmission : 02/09/2020  
Date de réception en préfecture : 02/09/2020

**VU** la délibération n° 20-1-03 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines en date du 05 février 2020, relative à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du Conseil d'administration du SDIS des Yvelines, et à la pondération des suffrages ;

**VU** l'arrêté n° 2020-022 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines en date du 10 août 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du futur Conseil d'administration du SDIS des Yvelines ;

**VU** l'arrêté n° 2020-025 du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines en date du 10 août 2020 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du Conseil d'administration du SDIS des Yvelines, et pondération des suffrages attribués à chaque maire et à chaque président d'EPCI ;

## ARRETE

### Article 1 - Liste électorale

La liste figurant en annexe 1 de l'arrêté n° 2020-025 du 10 août 2020, intitulée : « *Liste électorale des Maires pour l'élection des représentants des communes au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines* », est modifiée afin de corriger des erreurs matérielles.

La liste complète des électeurs (Maires et Présidents d'EPCI) est affichée et consultable aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à l'accueil de la Direction du SDIS des Yvelines – 56 avenue de Saint-Cloud, à Versailles.

### Article 2 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à partir de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

### Article 3 - Publication et exécution

Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs du SDIS des Yvelines.

le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
des Yvelines

Alexandre JOLY

Accusé de réception en préfecture  
078-287800536-20200902-2020-028-AR  
Date de télétransmission : 02/09/2020

Arrêté n° 2020-028 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant organisation des élections CASDIS et pondération des suffrages — 2 / 6

**ANNEXE 1 MODIFIEE**

**ARRETE MODIFICATIF N° 2020-028 du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

**Liste électorale des Maires pour l'élection des représentants des communes au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines**

COMMUNES	MAIRES
ABLIS	Monsieur Jean-François SIRET
ADAINVILLE	Monsieur Jean-Marc RAIMONDO
ALLAINVILLE AUX BOIS	Monsieur Gilles QUINTON
ANDELU	Monsieur Olivier RAVENEL
AUFFARGIS	Monsieur Daniel BONTE
BAILLY	Monsieur Jacques ALEXIS
BAZAINVILLE	Monsieur Daniel FÉRÉDIE
BAZEMONT	Monsieur Jean-Bernard HETZEL
BOINVILLE LE GAILLARD	Monsieur Jean-Louis FLORES
BOINVILLIERS	Monsieur Jacques NEDELLEC
BOIS D'ARCY	Monsieur Philippe BENASSAYA
BOISSETS	Monsieur Thierry MAILLIER
BOISSIERE ECOLE (LA)	Madame Anne-Françoise GAILLOT
BOISSY MAUVOISIN	Monsieur Alain GAGNE
BONNELLES	Monsieur Jean-Christophe ROUHAUD
BOUGIVAL	Monsieur Luc WATTELLE
BOURDONNÉ	Monsieur Sylvain ROULAND
BREVAL	Monsieur Thierry NAVELLO
BREVIAIRES (LES)	Monsieur Jacques FORMENTY
BUC	Monsieur Stéphane GRASSET
BULLION	Monsieur Xavier CARIS
CARRIERES SUR SEINE	Monsieur Arnaud DE BOURROUSSE
CELLE LES BORDES (LA)	Monsieur Serge QUERARD
CELLE SAINT CLOUD (LA)	Monsieur Olivier DELAPORTE
CERNAY LA VILLE	Madame Claire CHERET
CHATEAUFORT	Monsieur Patrice BERQUET
CHATOU	Monsieur Eric DUMOULIN
CHESNAY-ROCQUENCOURT (LE)	Monsieur Richard DELEPIERRE

Accusé de réception en préfecture

078-287800536-20200902-2020-028-AR

Date de télétransmission : 02/09/2020

Date de réception préfecture : 02/09/2020

Arrêté n° 2020-028 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
organisation des élections CASDIS et pondération des suffrages - 3 / 6

COMMUNES	MAIRES
CHEVREUSE	Madame Anne HERY-LE-PALLEC
CHOISEL	Monsieur Alain SEIGNEUR
CIVRY LA FORET	Monsieur Elle SETIAUX
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	Monsieur Jacques TROGER
CONDE SUR VESGRE	Madame Josette JEAN
COURGENT	Monsieur Jean-Paul BARON
CRESPIERES	Monsieur Adriano BALLARIN
CROISSY SUR SEINE	Monsieur Jean-Roger DAVIN
DAMMARTIN EN SERVE	Madame Ghislaine SIWICK
DAMPIERRE EN YVELINES	Madame Valérie PALMER
DANNEMARIE	Monsieur Jean-Pierre GILARD
DAVRON	Monsieur Damien GUIBOUT
EMANCE	Madame Stéphanie BRIOLANT
ESSARTS LE ROI (LES)	Monsieur Ismaël NEHLIL
FLINS NEUVE EGLISE	Madame Josette ECHARD
FONTENAY LE FLEURY	Monsieur Richard RIVAUD
GAMBAISEUIL	Monsieur Claude CAZANEUVE
GAZERAN	Monsieur Emmanuel SALIGNAT
GRANDCHAMP	Monsieur Hervé RENAULD
GRESSEY	Monsieur Valéry BERTRAND
HAUTEVILLE (LA)	Monsieur Marc COURTEAUD
HERBEVILLE	Monsieur Vincent GAY
HERMERAY	Madame Evelyne MARCHAL
HOUDAN	Monsieur Jean-Marie TETART
HOUILLES	Monsieur Julien CHAMBON
JOUY EN JOSAS	Madame Marie-Hélène AUBERT
LEVIS ST NOM	Madame Anne GRIGNON
LOGES EN JOSAS (LES)	Madame Caroline DOUCERAIN
LONGNES	Monsieur Lionel BEAUMER
LONGVILLIERS	Monsieur Maurice CHANCLUD
LOUVECIENNES	Monsieur Pierre-François VIARD
MAISONS LAFFITTE	Monsieur Jacques MYARD
MAREIL SUR MAULDRE	Madame Nathalie CAHUZAC
MARLY LE ROI	Monsieur Jean-Yves PERROT
MAULE	Monsieur Laurent RICHARD
MAULETTE	Monsieur Eric TONDU

Accuse de réception en préfecture

078-287800536-20200902-2020-028-AR

Date de télétransmission : 02/09/2020

Date de réception en préfecture : 02/09/2020

Arrêté n° 2020-028 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant  
organisation des élections CASDIS et pondération des suffrages - 4 / 6



COMMUNES	MARÉS
MAURECOURT	Monsieur Joël TISSIER
MENERVILLE	Monsieur Sylvain THURET
MESNIL LE ROI (LE)	Monsieur Serge CASERIS
MESNIL ST DENIS (LE)	Monsieur Christophe BUHOT
MILON LA CHAPELLE	Monsieur Pascal HAMON
MITTAINVILLE	Madame Corinne ROSTAN
MONDREVILLE	Monsieur Géraud COLLET
MONTAINVILLE	Monsieur Eric MARTIN
MONTCHAUVET	Monsieur Georges DUVAL
MONTESSON	Madame Nicole BRISTOL
MULCENT	Monsieur Guy PELARD
NEAUPHLETTE	Monsieur Jean-Luc KOKELKA
NOISY LE ROI	Monsieur Marc TOURELLE
ORCEMONT	Monsieur Guy LECOURT
ORGERUS	Monsieur Jean-Michel VERPLAETSE
ORPHIN	Madame Janny DEMICHELIS
ORSONVILLE	Madame Anne CABRIT
ORVILLIERS	Madame Marie FLIS
OSMOY	Monsieur Joël DURAND
PARAY DOUAVILLE	Monsieur Martial ALIX
PERRAY EN YVELINES (LE)	Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING
POIGNY LA FORET	Monsieur Thierry CONVERT
PONTHEVRARD	Monsieur Guy DORISON
PRUNAY EN YVELINES	Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU
PRUNAY LE TEMPLE	Monsieur Jean MYOTTE
RAIZEUX	Monsieur Jean-Pierre ZANNIER
RAMBOUILLET	Madame Véronique MATILLON
RENNEMOULIN	Monsieur Arnaud HOURDIN
RICHEBOURG	Madame Bernadette COURTY
ROCHEFORT EN YVELINES	Monsieur Sylvain LAMBERT
ROSAY	Monsieur Bruno MARMIN
SAINT ARNOULT EN YVELINES	Monsieur Sylvain GUIGNARD
SAINT CYR L'ECOLE	Madame Sonia BRAU
SAINT FORGET	Monsieur Jean-Luc JANNIN
SAINT HILARION	Monsieur Jean-Claude BATTEUX
SAINT ILLIERS LA VILLE	Monsieur Jean-Louis FOURNIER

Accusé de réception en préfecture

078-287800536-20200902-2020-028-AR

Date de télétransmission : 02/09/2020

Date de réception en préfecture : 02/09/2020

Arrêté n° 2020-028 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant sur l'organisation des élections CASDIS et pondération des suffrages - 5 / 6

COMMUNES	MAIRES
SAINT ILLIERS LE BOIS	Madame Christine NOËL
SAINT LAMBERT DES BOIS	Monsieur Olivier BEDOUELLE
SAINT LEGER EN YVELINES	Monsieur Jean-Pierre GHIBAUDO
SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT	Monsieur Jacky DRAPPIER
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Monsieur Stéphane BAZONNET
SAINT MESME	Madame Isabelle COPETTI
SAINT REMY LES CHEVREUSE	Monsieur Dominique BAVOIL
SARTROUVILLE	Monsieur Pierre FOND
SENLISSE	Monsieur Claude BENMUSSA
SEPTEUIL	Monsieur Dominique RIVIERE
SONCHAMP	Madame Ysabelle MAY-OTT
TACOIGNIERES	Monsieur Patrice LE BAIL
TARTRE GAUDRAN (LE)	Monsieur Frédéric DE LA RUE
TILLY	Monsieur Jean-Claude ROBIN
TOUSSUS LE NOBLE	Madame Vanessa AUROY
VELIZY VILLACOUBLAY	Monsieur Pascal THEVENOT
VERSAILLES	Monsieur François de MAZIERES
VESINET (LE)	Monsieur Bruno CORADETTI
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	Monsieur Jean-Louis DUCHAMP
VILLETTE	Monsieur Fnilippe PASDELOUP
VIROFLAY	Monsieur Olivier LEBRUN

Accusé de réception en préfecture  
078-287800536-20200902-2020-028-AR  
Date de télétransmission : 02/09/2020

Arrêté n° 2020-028 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant sur l'organisation des élections CASDIS et pondération des suffrages — 6 / 6